

Rapport d'analyse Page 1 / 4  
Edité le : 04/10/2021

COMMUNAUTE AGGLOMERATION ARLYSERE

2 avenue des Chasseurs Alps  
73200 ALBERTVILLE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 4 pages.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum ) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b>	SLA21-15677		
<b>Identification échantillon :</b>	<b>SLA2109-5033-1</b>	<b>Analyse demandée par :</b>	<b>ARS DT de SAVOIE</b>
<b>Doc Adm Client :</b>	ARS		
<b>UGE :</b>	1066 - COMM D'AGGLO ARLYSERE		
<b>Nom de l'exploitant :</b>	COMM D'AGGLO ARLYSERE		
<b>Nom de l'installation :</b>	STATION DE LA LECHERE	<b>Type :</b> TTP	<b>Code :</b> 004582
<b>PSV :</b>	0000005111		
<b>Point de surveillance :</b>	RESERVOIR LA LECHERE		
<b>Localisation exacte :</b>	NOUVEAU RÉSERVOIR DE BONVILLARD. RESEAU D'ENTRÉE EP DE LA LECHERE. ROBINET		
<b>Département/Commune :</b>	73 / BONVILLARD		
<b>Nature:</b>	<b>Eau de production</b>		
<b>Type d'eau :</b>	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION		
<b>Motif du prélèvement :</b> CS	<b>Type de visite :</b> P1	<b>Type Analyse :</b> P107	
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 29/09/2021 de 09h54 à 09h54 Réceptionné le 29/09/2021 à 16h27 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Labo - J. Colombat Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520 Flaconnage SAVOIE LABO		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 29/09/2021 à 16h51

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Observations sur le terrain</b>							
Désinfection du point de prélèvement	Flamme	-	Observation				
Type de robinet	Robinet	-	Observation				
<b>Mesures sur le terrain</b>							

Doc Adm Client : ARS

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Aspect (in situ)	Acceptable	-	Observation				
Chlore libre (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Couleur (apparente) (in situ)	Acceptable	-	Analyse qualitative	NF EN ISO 7887 Meth. A		Acceptable	
Odeur de l'eau (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique qualitative	NF EN 1622 annexe C		Acceptable	
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	8.0	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-009		25	#
<b>Analyses microbiologiques</b>							
Coliformes	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0	#
Entérocoques	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0		#
Microorganismes aérobies à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Spores d'Anaérobies Sulfito-Réducteurs	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0	#
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>							
Coloration	< 5	mg/l Pt	Spectrométrie	NF EN ISO 7887 méth. C		15	
Saveur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C		Acceptable	
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<b>Analyses physicochimiques de base</b>							
Bicarbonates	110	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			#
Carbonates	0	mg/l CO3--	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			#
Carbone organique total (COT)	< 0.3	mg/l C	Oxydation par voie humide et spectrométrie IR	NF EN 1484		2	#
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)	261	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100	#
pH	7.54	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9	#
TA (Titre alcalimétrique)	0.0	°F	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1			#
TAC (Titre alcalimétrique complet)	9.0	°F	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1			#
Température de mesure du pH	19.3	°C	Electrochimie	NF EN ISO 10523			#
Titre Hydrotimétrique (Dureté calcique et magnésienne)	12.90	°F	Calcul à partir de Ca et Mg	Meth. Interne CH-MO-049			#
Turbidité	0.22	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	1	0.5	#
<b>Formes de l'azote</b>							
Ammonium	< 0.03	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		0.10	#
Nitrates	1.0	mg/l NO3-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1	50		#
Nitrites	< 0.03	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1	0.10		#
Somme NO3/50 + NO2/3	0.020	mg/l	Calcul		1		
<b>Anions</b>							

Doc Adm Client : ARS

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Chlorures	0.71	mg/l Cl-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		250	#
Sulfates	40.8	mg/l SO4--	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		250	#
<b>Métaux</b>							
Antimoine total	0.53	µg/l Sb	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	5		#
Arsenic total	< 0.5	µg/l As	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	10		#
Calcium total	36.30	mg/l Ca	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			#
Magnésium total	9.39	mg/l Mg	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			#
Potassium total	0.57	mg/l K	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			#
Sodium total	1.79	mg/l Na	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2		200	#

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

**Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.**

*La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation*

François GENET  
Responsable Chimie

